

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1419

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'a pas de valeur normative. Il a une valeur purement déclarative et illustrative. Il n'aura aucun impact sur notre situation climatique qui paraît pourtant extrêmement urgente, aux dires de certains observateurs. A ce titre on ne saurait s'encombrer de dispositions qui n'auront pas d'impact concret et qui en étant inutile nuiront aux mesures qui sont nécessaires. L'objectif de ce type d'article profondément inutile est simplement de se donner bonne conscience en ce qui concerne les problématiques environnementales. Dans la réalité il n'apporte aucune plus-value. Il est l'illustration de l'hypocrisie qui gangrène les sphères dans lesquelles évoluent ceux qui se réclament de la défense de l'environnement et qui n'en retirent qu'un prétexte pour servir des intérêts propres et des considérations électorales.